

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Marque commerciale

Pastille lave vaisselle 7 en 1 concentrée (PASTVAI7EN1CONC)

N° de produit

BST-001

Numéro d'enregistrement (REACH)

Sans objet

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Détergent lave-vaisselle

Utilisations déconseillées

-

Le texte intégral des catégories d'applications mentionnées et identifiées apparaît à la rubrique 16

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom et adresse de l'entreprise

PRODIFA
ZAE LES DIX MUIDS
59770 MARLY
FRANCE
Tel : 0033 (0)3 27 28 19 19

Personne à contacter

Service réglementation

Courriel

info@prodifa.com

Fiche de données de sécurité rédigée le

08-09-2016

Version de la fiche de données de sécurité

1.0

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA: + 33 (0)1 45 42 59 59.

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Eye Irrit. 2; H319

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mention(s) de danger

Provoque une sévère irritation des yeux. (H319)

Conseil(s) de prudence	Précautions	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. (P101). Tenir hors de portée des enfants. (P102).
	générales Intervention	- EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. (P301+P330+P331). EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. (P305+P351+P338). Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. (P337+P313).
	Stockage	-
	Élimination	-
Contient		-
2.3. Autres dangers		-
Autre étiquetage		-
Autre		-
COV		CLP classés par la méthode de calcul
		-

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1/3.2. Substances/ Mélanges

NOM :	carbonate de sodium
NUMÉROS d'IDENTIFICATION:	N° CAS: 497-19-8 N° CER: 207-838-8 N° REACH: 01-2119485498-19 N° d'indice: 011-005-00-2
PROPORTION :	40-60%
CLASSIFICATION CLP :	Eye Irrit. 2 H319
NOM :	sodium carbonate peroxide
NUMÉROS d'IDENTIFICATION:	N° CAS: 15630-89-4 N° CER: 239-707-6 N° REACH: - N° d'indice: -
PROPORTION :	10-15%
CLASSIFICATION CLP :	Ox. Sol 3, Acute Tox. 4, Eye Dam. 1 H272, H302, H318
NOM :	fatty alcohol alkoxylate
NUMÉROS d'IDENTIFICATION:	N° CAS: 9038-95-3 N° CER: - N° REACH: - N° d'indice: -
PROPORTION :	1-3%
CLASSIFICATION CLP :	Acute Tox. 4 H302
NOM :	sodium silicate
NUMÉROS d'IDENTIFICATION:	N° CAS: 13870-28-5 N° CER: 237-623-4 N° REACH: 01-2119485031-47 N° d'indice: -
PROPORTION :	1-3%
CLASSIFICATION CLP :	Eye Dam. 1 H318

(*) Le texte intégral des phrases H se trouve au rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées au rubrique 8, à condition d'être disponibles

Autres informations

ATEmix(inhale, vapour) > 20
 ATEmix(inhale, dust/mist) > 20
 ATEmix(inhale, dust/mist) > 20000
 ATEmix(dermal) > 2000
 ATEmix(oral) > 2000
 Eye Cat. 2 Sum = Sum(Ci/S(G)CLi) = 6,1168 - 9,1752
 Detergent:
 5 - 15%: AGENTS DE BLANCHIMENT OXYGÉNÉ
 < 5%: POLYCARBOXYLATES, AGENTS DE SURFACE NON IONIQUES, PHOSPHONATES, ENZYMES, PARFUM

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Généralités

En cas d'accident : Contactez un médecin ou l'hôpital, apportez l'étiquette ou bien la présente fiche de données de sécurité. En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

Inhalation

Amenez la personne à l'air frais et gardez la personne sous surveillance.

Contact cutané

Retirez immédiatement les vêtements et chaussures salies. Lavez à fond avec de l'eau et du savon la peau qui a été en contact avec la substance. Des produits nettoyants domestiques peuvent être utilisés. N'utilisez PAS de produits solvants ou de diluants.

Contact visuel

Retirez éventuellement vos lentilles de contact. Rincez aussitôt avec de l'eau (20-30 °C) pendant 15 minutes. Demandez l'assistance d'un médecin.

Ingestion

Faites beaucoup boire la personne et gardez-la sous surveillance. En cas de malaise : contactez immédiatement un médecin et apportez-lui la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

Ne faites pas vomir, à moins que le médecin ne le recommande. Maintenez la tête tournée vers le bas de manière à ce que les vomissures ne reviennent pas dans la bouche et la gorge.

Brûlure

Sans objet

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets irritants : le produit contient des substances qui sont des irritants locaux en cas de contact avec la peau/ les yeux ou en cas d'inhalation. Il peut résulter du contact avec des produits irritants localement, que la zone de contact soit plus exposée à l'absorption de produits nocifs tels que par exemple les allergènes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Recommandé : mousse résistant aux alcools, acide carbonique, poudre, eau atomisée.

Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risquerait de propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Si le produit est exposé à de hautes températures, par exemple en cas d'incendie, de dangereux produits gazeux de décomposition peuvent être créés. Il s'agit de : les oxydes de carbone. certains oxydes de métal. Le feu va dégager une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les pompiers doivent utiliser leurs propres équipements de protection. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau.

5.3. Conseils aux pompiers

Portez une combinaison d'intervention normale et une protection respiratoire complète afin d'éviter tout contact.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas d'exigences particulières.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pas d'exigences particulières.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Les renversements mineurs sont ramassés à l'aide d'un chiffon. Le matériel doit être ramassé et jeté de façon à créer le moins de poussière possible. Balayer et ramasser. Doit être stocké dans des conteneurs d'élimination adaptés et bien fermés. Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Evitez les solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 concernant le traitement des déchets. Voir la rubrique 8 concernant les mesures de protection individuelle.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail. Voir la rubrique « Équipements de protection individuelle/ Contrôle d'exposition » pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

A conserver dans des récipients qui contiennent toujours le même matériau que l'original. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

Température de stockage

Aucune information disponible

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Pas d'informations

DNEL / PNEC

DNEL (carbonate de sodium): 10 mg/m³
Exposure: Inhalation
Durée d'exposition Effets locaux à long terme - Travailleurs
DNEL (carbonate de sodium): 10 mg/m³
Exposure: Inhalation
Durée d'exposition Effets locaux à court terme - population globale
DNEL (sodium carbonate peroxide): 12,8 mg/cm²
Exposure: Dermique
Durée d'exposition Effets locaux à court terme - travailleurs
DNEL (sodium carbonate peroxide): 5 mg/m³
Exposure: Inhalation
Durée d'exposition Effets locaux à long terme - Travailleurs
DNEL (sodium carbonate peroxide): 6,4 mg/cm²
Exposure: Dermique
Durée d'exposition Effets locaux à court terme - population globale
DNEL (sodium silicate): 318 mg/kg/bw/day
Exposure: Dermique
Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - travailleurs
DNEL (sodium silicate): 11,12 mg/m³
Exposure: Inhalation
Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - travailleurs
DNEL (sodium silicate): 159 mg/kg/bw/day
Exposure: Dermique
Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - population globale
DNEL (sodium silicate): 2,39 mg/m³
Exposure: Inhalation
Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - population globale
DNEL (sodium silicate): 1,59 mg/kg/bw/day
Exposure: Oral
Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - population globale

PNEC (sodium silicate): 7,5 mg/l
Exposure: Eau douce
PNEC (sodium silicate): 7,5 mg/l
Exposure: Eau de mer
PNEC (sodium silicate): 29,4 mg/kg
Exposure: Sédiments en eau douce
PNEC (sodium silicate): 29,4 mg/kg

Exposure: Sédiment en eau de mer
PNEC (sodium silicate): 1,47 mg/ kg dw
Exposure: Terre
PNEC (sodium silicate): 28 mg/l
Exposure: Usine de traitement des eaux usées

8.2. Contrôles de l'exposition

Aucun contrôle n'est nécessaire à condition que le produit soit utilisé normalement.

Précautions générales

Respectez une hygiène professionnelle générale.

Scénarios d'exposition

S'il existe une annexe pour cette fiche de données de sécurité, conformez-vous aux scénarios d'exposition indiqués.

Limite d'exposition

Il n'existe pas de limites d'exposition pour les substances contenues dans le produit.

Mesures techniques

Appliquez s de précaution standard du secteur lors de l'utilisation du produit. Evitez l'inhalation de gaz et de poussières.

Mesures d'hygiène

A chaque pause lors de l'utilisation du produit et une fois le travail terminé, les parties exposées du corps doivent être lavées. Lavez-vous toujours les mains, les avant-bras et le visage.

Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement

Pas d'exigences particulières.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipement de protection personnelle



Généralités

Utilisez exclusivement des équipement de protection comportant la marque CE.

Équipements respiratoires

Pas d'exigences particulières.

Protection de la peau

Utilisez des vêtements de travail spéciaux.

Protection des mains

Portez des gants de protection. La situation de concrète de travail n'est pas connue. Contactez le fournisseur des gants pour obtenir de l'aide pour le choix d'un type de gants particulier. Notez que les gants élastiques s'étirent lors de leur utilisation. L'épaisseur des gants et leur durée de résistance aux déchirures est donc plus réduite. La température effective dans le gant est d'environ 35°C, tandis que le test standard EN 374-3 est effectué à 23°C. la durée de résistance aux déchirures est donc plus réduite avec un facteur 3.

Protection des yeux

Utilisez une protection pour le visage. Vous pouvez également utiliser des lunettes de protection étanches sur les côtés.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	solide
Couleur	Plus de couleurs
Odeur	Parfum
pH	10,8 ± 0,5
Viscosité	Aucune information disponible
Densité (g/cm³)	Aucune information disponible

Changement d'état

Point de fusion (°C)	Aucune information disponible
Point d'ébullition (°C)	Aucune information disponible
Pression de vapeur	Aucune information disponible

Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

Point d'éclair (°C)	Aucune information disponible
Inflammabilité (°C)	Aucune information disponible

Inflammation spontanée (°C)

Aucune information disponible

Limite d'explosivité (Vol %)

Aucune information disponible

Solubilité

Solubilité dans l'eau

Soluble

n-octanol/coefficient d'eau

Aucune information disponible

9.2. Autres informations

Solubilité dans la graisse (g/L)

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas d'informations

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune particulière

10.4. Conditions à éviter

Aucune particulière

10.5. Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit ne se dégrade pas lorsqu'il est utilisé comme spécifié dans la section 1.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë****Substance****Espèce****Test****Voie d'exposition****Valeur**

sodium silicate

Rat

LD50

Oral

2507 mg/kg

sodium silicate

Rat

LD50

Oral

2000-3150

sodium silicate

Rat

LC50

Inhalation

mg/kg

sodium carbonate peroxide

Rat

LD50

Oral

3510

carbonate de sodium

Lapin

LD50

Dermique

1034 mg/kg

carbonate de sodium

Rat

LD50

Oral

> 2000 mg/kg
2800 mg/kg**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Données concernant la substance sodium silicate

Test OECD Guideline 404

Organisme Lapin

Résultat : aucune irritation

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Données concernant la substance sodium silicate

Test OECD Guideline 404

Organisme Lapin

Résultat : risiko for alvorlig øjenskade

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Données concernant la substance sodium silicate

Organisme Souris

Résultat : Négatif (Mouse)

Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune information disponible

Cancérogénicité

Données concernant la substance sodium silicate

Toxicité pour la reproduction

Aucune information disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Aucune information disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Aucune information disponible

Danger par aspiration

Aucune information disponible

Effets sur le long terme

Effets irritants : le produit contient des substances qui sont des irritants locaux en cas de contact avec la peau/ les yeux ou en cas d'inhalation. Il peut résulter du contact avec des produits irritants localement, que la zone de contact soit plus exposée à l'absorption de produits nocifs tels que par exemple les allergènes.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Substance	Espèce	Test	Durée	Valeur
sodium silicate	Poisson	LC50	96 h	> 500 mg/l
sodium silicate	Daphnie	EC50	48 h	491 mg/l
carbonate de sodium	Poisson	LC50	96 h	300 mg/l
carbonate de sodium	Crustacés	EC50	48 h	200-227 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Substance	Biodégradable dans l'environnement aquatique	Test	Valeur
fatty alcohol alkoxylate	Oui	Modified OECD Screening Test	28 d

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Substance	Potentiel bioaccumulable	LogPow	BCF
sodium silicate	Non	Pas d'informations	Pas d'informations

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations

12.6. Autres effets néfastes

Aucune particulière

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Éliminer le produit conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur pour le traitement des déchets.

Déchets

Catalogue Européen de Déchets (CED)

-

Étiquetage spécifique

-

Emballages pollués

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 – 14.4**

Marchandises non dangereuses conformément à ADR, IATA et IMDG.

ADR/RID

14.1. Numéro ONU	-
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	-
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	-

14.4. Groupe d'emballage -
Notes -
Code de restriction en tunnels -

IMDG

UN-no. -
Proper Shipping Name -
Class -
PG* -
EmS -
MP** -
Hazardous constituent -

IATA/ICAO

UN-no. -
Proper Shipping Name -
Class -
PG* -

14.5. Dangers pour l'environnement

-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

-

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Pas d'informations

(*) Packing group

(**) Marine pollutant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Limites d'utilisation

-

Demandes de formation spécifique

-

Autre

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Sources

Règlement (CE) n° 648/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 relatif aux détergents.

Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) (CLP).

Règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil (REACH).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

RUBRIQUE 16: Autres informations

Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3

H272 - Peut aggraver un incendie; comburant.

H302 - Nocif en cas d'ingestion.

H318 - Provoque des lésions oculaires graves.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Précisions sur les utilisations identifiées dont il est question dans la section 1

-

Autres symboles mentionnés à la rubrique 2

-

Autre

Conformément au Règlement (CE) n°1272/2008 (SGH) l'évaluation de la classification du mélange est basée sur:

La classification du mélange au regard des risques pour la santé est conforme aux méthodes de calcul fournies par le Règlement (CE) n°1272/2008 (SGH) Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.

Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle bleu.

Homologué par

Date de la dernière modification importante (premier chiffre de la version de la fiche)

01-09-2016

Date de la dernière modification mineure (dernier chiffre de la version de la fiche)

01-09-2016